

# CESE - Evolution des modèles de financement des associations

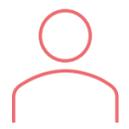
Le CESE a souhaité analyser l'évolution des modèles économiques associatifs, notamment les modes de contractualisation avec les pouvoirs publics. Un questionnaire a été diffusé dans ce cadre à plus de 6500 responsables associatifs.

La question financière et économique est au coeur des préoccupations : accès aux financements, recherche de fonds, disponibilité des interlocuteurs, lourdeurs administratives... ainsi que le manque de portage politique et de reconnaissance.

### Profil type des répondant.e.s

86% agissent dans un cadre d'intérêt général et 56% à l'échelle locale

80% ont plus de 10 ans



**Association de taille moyenne employeuse**

77% comptent moins de 10 salariés et 57% moins de 10 bénévoles

45% ont un budget inférieur à 100k€ et 29% compris entre 100k€ et 500k€

## Les principales difficultés

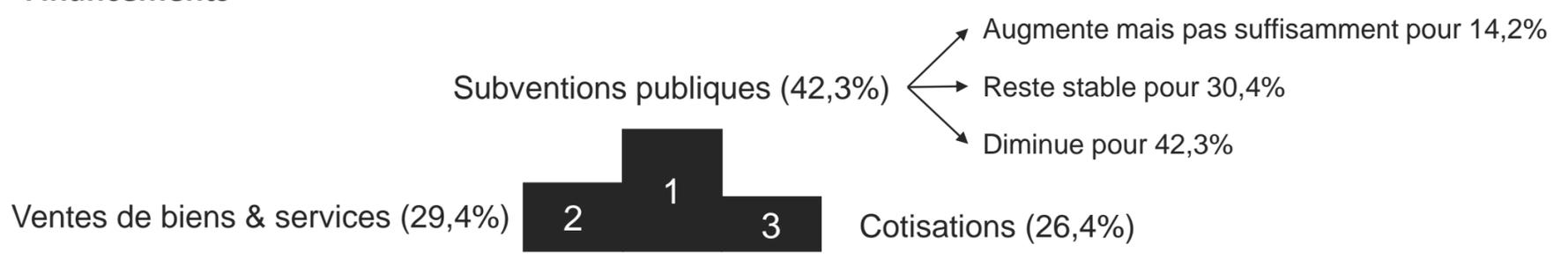
La recherche de financements constitue les trois difficultés premières des associations répondantes :

90% Considèrent

- ... comme difficile l'obtention de financements pour des projets à long terme
- ... comme difficile de trouver des financements de fonctionnement
- ... que le temps consacré à la recherche de financement est source de difficulté (plus petites structures surtout)

Viennent ensuite les délais de versement des subventions publiques (71,9%), les conditions de réponse aux AAP qui contraignent les associations à créer d'autres projets (76,7%) et l'obligation de démontrer le caractère innovant des projets (74,1%). Les répondant.e.s évoquent également la complexité des dossiers, la diversité des plateformes qui sont pour eux très chronophage sur la recherche de financements, mais aussi une instabilité de ces derniers (non-reconduction, non-revalorisation...).

### > Financements



- 62,2% des associations constatent ne pas avoir assez de financements pour réaliser leur objet social (à noter que les associations avec plus de 500 bénévoles considèrent avoir suffisamment de moyens).
- Les difficultés à financer le fonctionnement de manière pérenne constitue **la principale source de préoccupation** des associations puisque limitant pour 91% d'entre-elles le financement de projets à long terme et le fonctionnement de l'organisation (90%). Les associations avec un budget compris entre 500K€ et 2M€ se sont davantage exprimées puisque 23% attendent des financements pérennes (4% pour les associations ayant un budget < 50K€).

### L'impact des appels à projet (AAP) et appels à manifestation d'intérêt (AMI)

- Les participants constatent majoritairement une baisse des subventions directes au profit des AAP et AMI (pour 79,5%). Cette tendance est particulièrement marquée chez les structures > 10 salariés (88,5%)
- **50% des répondant.e.s déclarent parfois créer des projets exclusivement** pour répondre aux exigences des bailleurs de fonds (ce sont plutôt des associations qui bénéficient d'autres sources de financement) **10% déclarent adapter systématiquement leurs projets aux AAP**, quitte à mettre de côté les plus pertinents. Ils considèrent ce travail comme chronophage et consommateur de moyens humains.

35% déclarent ne jamais s'adapter aux attentes des bailleurs puisque **refusant de répondre aux AAP ou n'ayant pas besoin de ces derniers pour se financer.**

⇒ *Analyse - Si les travaux de V. Tchernonog et L. Prouteau ont illustré depuis plusieurs années le basculement des subventions de fonctionnement vers les logiques d'Appel d'Offres, ce rapport semble confirmer une autre tendance : la baisse des subventions de fonctionnement « classique » au profit des subventions par action que sont les AAP (pour 79,5% des répondant.e.s)*

⇒ Impact de la loi du 2 juillet 2021 qui vise à améliorer la trésorerie des associations<sup>(1)</sup>

La moitié des répondant.e.s déclare ne pas être au courant de cette loi (surtout de jeunes associations avec moins de moyens financiers et humains) tandis que 42,1% déclarent que celle-ci n'a aucun impact sur leurs finances.

### > **Concurrence pour les structures ayant des activités de ventes de biens ou services**

Les participants concernés (62,7% des répondants) par la question **constatent en grande majorité une augmentation de la concurrence** en matière d'activités de biens et de services ces dernières années.

- 37,1% déclarent que celle-ci vient d'autres associations proposant des services similaires ou davantage subventionnées. Le secteur de la **formation** est particulièrement concerné.
- 23,1% d'entreprises, principalement de start-ups et micro-entreprises, notamment pour les structures évoluant dans les secteurs de la **petite enfance**, de **l'emploi** ou le **sport**.

### > **Un manque de considération et de soutien de la part des pouvoirs publics**

Les associations répondantes évoquent : un manque de disponibilité des élus locaux, des difficultés dans la reconnaissance de leur travail, un manque de considération (aussi bien en tant qu'organismes que personnes)...

Les dispositifs sont considérés comme « opaques » avec peu d'interlocuteurs pour aider au montage des projets.

Malgré ces difficultés,  $\frac{3}{4}$  des associations disent avoir **confiance en la pérennité de leurs activités** du fait de leur utilité sociale (réponse à un besoin avéré), de l'engagement de leurs équipes et de leurs bénévoles ainsi que leur réseau à l'ancrage territorial fort. Elles soulignent également que leur capacité de gestion ainsi que leur expérience et capacité d'adaptation leur permettent d'aborder plus sereinement l'avenir.

Pour le quart restant, les principales raisons de leur pessimisme sont l'incertitude financière (manque de trésorerie) pour 18%, la difficulté de recrutement de nouveaux bénévoles (17%), l'effet ciseaux frais de fonctionnement / financements (16%) et la baisse des financements (publiques mais également privés).

## **Les 4 stratégies mises en place pour pallier la baisse des subventions**

Pour faire face à la baisse des subventions, les associations adoptent 4 stratégies :

- **Développement du mécénat, des dons et augmentation du montant des cotisations** (70%) des sondées : les plus jeunes associations (< 3 ans) ont tendance à rechercher davantage de fonds privés (dons et mécénat). On note également que celles ayant un budget < 100k€ ont tendance à augmenter le montant de leurs cotisations.
- **Maitrise des coûts / stratégie de rétractation** (67%) : elle consiste principalement à la diminution des charges de fonctionnement (45% des sondées) et l'arrêt de certains projets (45% également). Si un peu plus de la majorité des associations de petite taille sont concernées, les  $\frac{3}{4}$  des plus grosses adoptent ces stratégies.
- **Développement des activités économiques** (53%) pour les associations de taille conséquente notamment (> 50k€ de budget). Pour ce faire, elles ont recours au développement de nouveaux biens et services (34,6%), à l'augmentation des prix (29%) et, dans une moindre mesure, au développement de prestations / offres rémunérées.
- **Répondre à des marchés publics** (DSP et AAP) : c'est particulièrement le cas des associations de taille importante.

⇒ *Analyse – les jeunes associations (<3 ans) mais aussi celles ayant moins de 10 salariés et un budget inférieur à 500k€ semblent davantage développer des stratégies de financement privé, puisque moins concernées par la baisse des subventions publiques (20,4% d'entre-elles déclarent ne pas en recevoir). Peu augmentent le montant de leurs cotisations. Elles adoptent également des stratégies de maîtrise de coût.*

⇒ La plupart des associations interrogées adopte simultanément plusieurs stratégies.

(1) Parmi les principales dispositions de cette loi : la possibilité de conserver l'excédent d'une subvention si le conventionnement le prévoit dans les conditions ; la mise en place d'un délai de paiement général de 60 jours pour le versement d'une subvention ; la possibilité d'avoir recours à des prêts intra-réseau ; la minoration de la responsabilité financière du dirigeant (exception de négligence).

## Analyse top 3 par secteur

Pour les secteurs : Culture ; Social, santé et humanitaire ; Enseignement, formation, insertion . Défense et droits de causes

|   |   |
|---|---|
| 1 | Diminuer les charges de fonctionnement (~50%) |
| 2 | Arrêter certains projets (~50%)               |
| 3 | Rechercher de nouveaux mécènes (~46%)         |

- Sports : 58% des structures déclarent avoir recours à une augmentation des cotisations, 45% à la recherche de nouveaux mécènes, 44% à la diminution des charges de fonctionnement
- Loisirs : 53% diminuent leurs charges de fonctionnement, 51% arrêtent certains projets, 40% augmentent leurs prix
- Environnement : 50% recherchent de nouveaux mécènes, 49% développent de nouveaux projets, 48% arrêtent certains projets
- Activités économiques : 51% développent de nouveaux biens et services, 50% diminuent leurs charges, 47% recherchent de nouveaux mécènes

## Propositions dessinées

44,1% des participants ont suggéré de faire évoluer les financements, en permettant le financement du fonctionnement (14,8%) et pluriannuels (13%) et en sortant du mécanisme des AAP. Ils ont ensuite exprimé le besoin d'un meilleur accompagnement et d'une simplification de la recherche de financements (22,8%), notamment sur des démarches administratives. Ils souhaitent encore être davantage écoutés et considérés en tant qu'association (10,5%) par les élus et acteurs publics, et estiment être insuffisamment valorisés pour leurs rôles.

### 1 Financements

- > Fonctionnement : mettre en place des conventions multipartites et pluriannuelles ; intégrer les coûts de fonctionnement dans les AAP ; relever les plafonds de la part commerciale exonérée TVA ; faciliter les aides aux postes (FONJEP complexe à mobiliser) ; accompagner dans les démarches de co-financement
- > Approche long terme : mettre en place des financements spécifiques tête de réseau pour développer le tissu associatif local ; repenser le fonctionnement des AAP pour qu'ils s'insèrent dans une logique moins chiffrée
- > Accès au financement privé : créer une plateforme spécifique ; avoir un bureau central régional du mécénat pour mieux faire connaître les associations aux entreprises locales
- > Alléger les charges sociales et fiscales : supprimer les charges sociales ; défiscalisation complète du mécénat et du sponsoring ; réhausse du plafond fiscal sur les activités lucratives

### 2 Simplification de la vie des associations

- > Modalités de financement : verser au moins 75% de la subvention dès l'attribution du solde après envoi du bilan de l'opération ; organiser des versements au 1er trimestre ou répartis mensuellement sur une période ; créer des espaces d'accès direct aux fonds européens dès l'obtention de l'agrément RUP ;
- > Simplification des démarches administratives : mettre en place un guichet unique recensant tous les dispositifs par région ; uniformiser les formulaires et les plateformes ; avoir un accompagnement privilégié de proximité ; organiser un vrai accompagnement / suivi / partenariat avec les bailleurs (et non seulement du contrôle ponctuel)
- > Diversification des activités : accompagner le développement d'espaces de recherche et développement

### 3 Valorisation des ressources humaines

- > Valorisation du bénévolat : soutenir davantage le bénévolat en valorisant son utilité sociale et faciliter la formation, réfléchir à une simplification administrative de la fiscalité sur le bénévolat, voire ouvrir un crédit d'impôt ; créer une aide d'appui au bénévolat (prise en charges de certains frais...) ; valoriser le bénévolat dans les carrières au travers de la validation de trimestres ; encourager le bénévolat en entreprise, créer une indemnité obligatoire du bénévole...

### 4 Amélioration de la compréhension des spécificités des associations

- > Mise en place de règles différenciées en fonction de la taille des associations et des territoires : prévoir un droit minimum garanti pour les associations locales (droit de se faire connaître dans les publications municipales, d'avoir un prêt de salles de réunion...) ; faire une différence entre associations dans les grandes villes et villages ruraux...
- > Relations avec les municipalités et l'Etat : créer des structures de mutualisation et de coordination sur les territoires pour aider les associations